



UNSA AERIEN

Votre A.D.N



APPROBATION DES COMPTES CSE 2020 ET BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le 14/04/2021

En date du 13 avril 2021, vos élus du CSE ont voté l'approbation des comptes 2020 ainsi que le budget prévisionnel 2021.

Vos élus UNSa Aérien vous expliquent pourquoi ils ont voté CONTRE.

Les élus UNSa Aérien n'ont pas été concertés sur la révision des contrats et donc sur les dépenses ci afférentes.

Pour mémoire, nous vous rappelons le fonctionnement d'un CSE :

Les décisions sur les dépenses et différents contrats avec les prestataires doivent être prises par l'ensemble du CSE en séance plénière.

Le bureau du CSE est une structure d'aide au fonctionnement du CSE mais en aucun cas il ne peut prendre de décision.

Il est temps de remplir notre déclaration de revenus

Vous êtes salarié ou retraité et vous cotisez à un syndicat ?

Sachez que vous pouvez bénéficier - sous conditions - d'un crédit d'impôt au titre de cette cotisation syndicale !

Pour cela, vous devez déclarer vos cotisations syndicales dans le cadre de votre déclaration annuelle de revenus. Plus précisément vous devez inscrire le montant total des cotisations versées dans la case 7AC, 7AE ou 7AG de [votre déclaration 2042 RICL](#).

- Le crédit d'impôt est égal à 66 % du total des cotisations. Notez cependant que ce montant ne peut excéder 1 % de votre revenu brut imposable dans la catégorie des salaires, pensions et rentes à titre gratuit. Par exemple, si votre salaire 2019 est de 20 000 €, le crédit d'impôt maximum est de : $20\,000\ € \times 1\ \% = 200\ €$ (source : service-public.fr).
- Les personnes non imposables bénéficient également de cette mesure. Un montant correspondant à 66 % de leur cotisation leur est alors versé sur leur compte.

Les élu(e)s UNSa Aérien vous rappellent la boîte confidentielle pour échanger

Contactez-nous : unsazur@hotmail.com

Fabiola CASTELLI-Antoine CANNAROZZO-Patrick MURRAY-Christophe SERRAILLIER